

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES PAQUES 2025



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



www.ocspac.com



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



DU LUNDI 07 AU VENDREDI 18 AVRIL

OSVIDH

Office des sports
du Val d'ille Dingé Héde

Chevaigné



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER
il
PARTAGER

Val d'ille
Aubigné

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.01.36.16.55** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :

OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné

Ou le déposer dans la boîte aux lettres extérieure à côté de la Poste

3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique-nique du midi

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**
(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

Activités en salle : Chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

Kayak : Prévoir une tenue pour kayak avec chaussures fermées , serviettes, changes

Char à voile : prévoir des gants

Les horaires de ramassage de car seront disponibles sur le site de l'OCSPAC à partir du
jeudi 03 Avril

Clôture des inscriptions le **mercredi 02 Avril**

✂-----

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* ----- Commune de* -----

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Téléphone en cas d'urgence* : __ / __ / __ / __ / __

Inscrit ma fille/mon fils : ----- date de naissance : ____ / ____ / ____

aux activités suivantes* :

Escalade Mont Dol Kayak Pleine Nature Koh Lanta Padel/badminton

Foot Ninja Warriors Tir à l'arc/disc golf/relais parcours Accrobranche Char à Voile

Je verse la somme de ----- € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

Mail** :

* à remplir obligatoirement

** seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 07 au 18 Avril

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Lundi 07 Avril
Le Mont Dol

ESCALADE AU MONT DOL
Descente en rappel



17,50 €

Mardi 08 Avril
CKCIR, Saint Grégoire



KAYAK canal d'Ille-et-Rance
jeux en salle matin Montreuil/Ille

17,50 €

Mercredi 09 Avril
Rocher des Blaireaux
Gahard

JOURNEE PLEINE NATURE
Grimpe de Rochers, passage sous les rochers,



9,60 €

Jeudi 10 Avril
St Aubin d'Aubigné



KOH LANTA
Venez défier les autres équipes sur les épreuves

12,40 €

Vendredi 11 Avril
Cap Malo
Saint Aubin am

**Initiation au PADEL et matchs
BADMINTON am**



12,40 €

Lundi 14 Avril
Chevaigné



Tournoi de FOOT synthétique
lots à gagner

9,60 €

Mardi 15 Avril
Sens de Bretagne

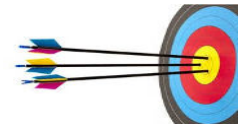
Ninja Warrior Chase Tag
course **obstacles** en extérieur

12,40 €

Mercredi 16 Avril
Saint Aubin



TRIATHLON TRIPLE FUN
TIR A L'ARC / DISC GOLF/PARCOURS RELAIS
Épreuves individuelles et en équipes



9,60 €

Jeudi 17 Avril
Bazouges la Pérouze

ACCROBRANCHE
Parc des grands chênes



17,50 €

Vendredi 18 Avril
Cherrueix



CHAR A VOILE
Sports de Plage le matin

17,50 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies et sur le site de la commune.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

RDPG (règlement européen sur la protection des données)

Les données collectées (numéro de téléphone, adresse mail et âge de l'enfant) sont communiquées aux seuls destinataires de la structure OCSPAC.

Elles sont conservées pendant 5 ans.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie